

# Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

## Reconnues d'utilité publique

Paris le 18 octobre 2010

### **PATRIMOINE ENVIRONNEMENT**

Fédération Nationale  
des Associations de Sauvegarde des Sites  
et des Ensembles Monumentaux  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 11 janvier 1983  
146 rue Victor-Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET  
Tél. : 01 41 18 50 70  
www.associations-patrimoine.org

### **La Demeure Historique**

Association des monuments historiques privés  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 29 janvier 1965  
57 quai de la Tournelle, 75005 PARIS  
Tél. : 01 55 42 60 00  
www.demeure-historique.org

### **Ligue Urbaine et Rurale**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 27 août 1970  
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS  
Tél. : 01 42 67 06 06  
www.ligueurbaineet RURALE.fr

### **Maisons Paysannes de France**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 20 mars 1985  
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS  
Tél. : 01 44 83 63 63  
www.maisons-paysannes.org

### **REMPART**

Union des associations pour la Réhabilitation  
et l'Entretien des Monuments  
et du Patrimoine Artistique  
reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 juillet 1982  
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS  
Tél. : 01 42 71 96 55  
www.rempart.com

### **Sauvegarde de l'Art Français**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 22 novembre 1925  
22 rue de Douai, 75009 PARIS  
Tél. : 01 48 74 49 82  
www.sauvegardeartfrancais.fr

### **Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 7 novembre 1936  
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS  
Tél. : 01 47 05 37 71  
sppef.free.fr

### **Vieilles Maisons Françaises**

reconnue d'utilité publique  
par décret du 2 mai 1963  
93 rue de l'Université, 75007 PARIS  
Tél. : 01 40 62 61 71  
www.vmfpatrimoine.org

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Les associations nationales signataires, reconnues d'utilité publique, ont été toutes alertées par leurs échelons locaux à propos d'un projet visant à détruire les immeubles du versant sud de la rue des Carmes, à l'exception de deux façades dont le Ministère de la Culture souhaiterait la sauvegarde.

Nous rappelons que les limites du site de l'Unesco *Val-de-Loire* englobent le centre historique d'Orléans et le quartier concerné par l'enquête publique, cœur de la vieille ville et seule partie de la rue des Carmes ayant survécu aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale.

Nous sommes tous attachés à la sauvegarde de ce quartier, lequel, comme tout le périmètre inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial, doit être considéré selon le langage de l'Unesco comme « de valeur universelle exceptionnelle ». Nous vous demandons par conséquent d'examiner le dossier en tenant compte de cette valeur.

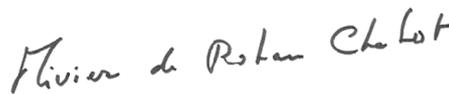
En particulier, nous rappelons que la France est comptable vis-à-vis de l'Unesco de la stricte application des règles juridiques qui relèvent des États parties à la Convention internationale pour la protection des biens inscrits : en l'espèce, les servitudes publiques figurant dans le règlement de la ZPPAUP qui s'imposent à tous les autres documents d'urbanisme.

Par ailleurs, s'il nous paraît tout à fait légitime d'établir en ces lieux une voie destinée au passage d'un tramway selon les nécessités du développement durable, nous ne comprenons pas pourquoi il est nécessaire de maintenir une voie pour les véhicules à moteur dans la direction d'une place de la ville destinée à devenir piétonne et ce, au détriment de l'un des quartiers les plus anciens de la ville.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Paule Albrecht  
Présidente de la SPPEF



Olivier de Rohan-Chabot  
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



Michel Fontaine  
Président de Maisons Paysannes de France



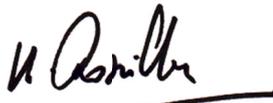
Jean de Lambertye  
Président de la Demeure Historique



Christian Pattyn  
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay  
Président de REMPART



Kéber Rossillon  
Président de Patrimoine Environnement



Philippe Toussaint  
Président des Vieilles Maisons Françaises